Rwanda : Réfugié en France, un ancien gendarme jugé pour génocide et crimes contre les Tutsis

AFP, 8 mai 2023

Arrivé en France en 1999, Philippe Hategekimana est soupçonné d'avoir joué un rôle important dans le massacre des populations locales au Rwanda.

Naturalisé français en 2005, Philippe Manier, alias Philippe Hategekimana, est soupçonné d'avoir participé au génocide des Tutsis au Rwanda.

L'homme s'était reconverti comme agent de sécurité et a travaillé pour l'université Rennes-2.

En 1994, environ 800.000 personnes ont été tuées dans ce pays lors du génocide selon les chiffres de l'ONU.

Il a été naturalisé français en 2005, sous un nouveau nom : Philippe Manier. Arrivé en France en 1999 pour fuir le Rwanda en proie à un génocide contre les Tutsis, Philippe Hategekimana a longtemps mené une vie paisible dans l'Hexagone.

Après avoir obtenu le statut de réfugié en déclarant une fausse identité, l'homme s'était installé dans la région de Rennes (Ille-et-Vilaine) où il travaillait comme agent de sécurité à l'université Rennes-2. Près de vingtcinq ans après avoir quitté son pays natal, l'ancien gendarme rwandais va devoir s'expliquer sur son passé. A compter de mercredi, il comparaîtra devant la cour d'assises de Paris pour « génocide, crimes contre l'humanité et participation à une entente » en vue de la préparation de ces crimes. Le génocide du Rwanda aurait fait plus de 800.000 morts selon l'ONU. essentiellement des Tutsis exterminés entre avril et juillet 1994.

Ancien adjudant-chef à la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda), Philippe Hategekimana, 66 ans, est soupçonné des meurtres de dizaines de Tutsi dont le bourgmestre de Ntyazo, Narcisse Nyagasaza, qui résistait à l'exécution du génocide dans sa commune. Selon l'accusation, Philippe Manier, qui conteste les faits, est aussi suspecté d'avoir ordonné l'érection de barrages routiers « destinés à contrôler et à assassiner les civils tutsis ».

De multiples accusations contre lui

Il lui est également reproché « l'attaque et le massacre » de 300 civils tutsis réfugiés sur la colline de Nyamugari, le meurtre d'une religieuse, « Maman Augustine », ainsi que son rôle dans l'attaque de centaines de civils tutsis réfugiés sur la colline de Nyabubare. Environ un millier de civils ont été tués au cours

de cette attaque.

Quarante parties civiles, dont le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et des rescapés ou proches de victimes, se sont constituées dans ce dossier. Philippe Hategekimana avait quitté la France pour le Cameroun en novembre 2017, quelques mois avant son arrestation, faisant craindre aux enquêteurs une « fuite organisée » alors que la presse avait fait état d'une plainte déposée contre lui par le CPCR. Interpellé en 2018, il avait été placé en détention provisoire. Le procès est prévu jusqu'au 30 juin.

Avant ce procès, quatre dossiers liés au génocide au Rwanda ont donné lieu à des procès en France, dont deux sont définitivement jugés.